



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Ministère de la Santé et des Sports*

*La Ministre*

Mercure 09-8141/DSS/CS  
V/Réf: votre courrier du 09/03/09

*Paris, le* 24 JUIL 2009

Monsieur le député,

*Cher Didier,*

Vous avez appelé mon attention sur les préoccupations exprimées par \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ concernant la revalorisation des actes professionnels d'imagerie médicale.

Comme le soulignait la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) dans le rapport qu'elle m'a remis en juillet dernier, les prix payés par l'assurance maladie pour certains services ou biens de santé n'intègrent pas toujours l'évolution des gains de productivité permis par le progrès technique.

De ce fait, dans certains secteurs à très haute valeur ajoutée, les données disponibles indiquent des niveaux de rémunération très élevés par rapport à d'autres. Il s'agit par exemple de la radiologie ou de la biologie, secteurs où des gains de productivité réalisés permettent de dégager des marges importantes par rapport aux tarifs de la sécurité sociale.

Les revenus des radiologues sont ainsi aujourd'hui très supérieurs à ceux des autres spécialités : près de 181 400 € en 2007 en moyenne (revenu net de charges professionnelles), soit deux fois plus que la moyenne des médecins spécialistes.

Dans ce cadre, la décision de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) publiée au Journal officiel du 11 mars 2009, prévoit que le deuxième acte de radiologie conventionnelle et les éventuels actes suivants sont tarifés à la moitié de leur valeur. Mettant fin à une disposition dérogatoire, cette décision, qui a été soumise au préalable au vote de la commission de hiérarchisation le 11 février 2009, met en équité les radiologues avec les autres professionnels de santé, pour lesquels la règle selon laquelle le deuxième acte est coté à la moitié de sa valeur existe depuis longtemps.

De même, une décision de l'UNCAM réduisant certains tarifs des biologistes est parue au Journal officiel le 8 janvier 2009.

Ces deux décisions permettent à l'assurance maladie de réaliser environ 190 M€ d'économie en 2009.

.../...

Monsieur Didier QUENTIN  
Député de Charente-Maritime  
Maire de Royan  
21, boulevard Germaine de la Falaise  
17200 ROYAN

